Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le 06/02/2025



ID: 039-213903651-20250204-2025_07-DE

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE MONT S/S VAUDREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vinat-cina, le quatre février à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

	Nombre de conseillers		
	En exercice	Présents	Votants
	15	11	15

Bernard BERTHAUD, Sylvain CROZE, Bernard FRAIZIER, Paulette Présents :

GIANCATARINO, Liliane GOY, Nicolas KOEHREN, Thomas HUMBLOT, Arnaud LAVIGNE, Christian MAGDELAINE, Christian

SAINTHOT et Solène VILLET.

Marie-Hélène BILLOT, Stéphanie FAIVRE, Didier MOMBOBIER Date de Convocation:

Absents: 28/01/2025

et Marie-Anne SALVADORI

Pouvoir: Date d'Affichage:

GIANCATARINO, Marie-Hélène BILLOT pour Paulette

Stéphanie FAIVRE pour Liliane GOY

Didier MOMBOBIER pour Arnaud LAVIGNE

Marie-Anne SALVADORI pour Bernard BERTHAUD

N°: 2025/07

05/02/2025

Secrétaire de séance : Liliane GOY

OBJET: Tarifs 2025

Madame la Maire rappelle la grille tarifaire validée au précédent conseil municipal (délibération 2024-54).

Modification 1

Elle indique que suite à la suppression du CCAS et son remplacement par la commission «vie sociale», il convient d'intégrer les tarifs du CCAS dans ceux de la commune :

- Tarif repas séniors pour les personnes accompagnantes de de 73 ans : 25 €
- Gratuité de la carte avantage jeunes pour les jeunes de de 30 ans, encore scolarisés et domiciliés à Mont-sous-Vaudrey ayant réalisé une pré-demande

Le conseil profite de ce point de discussion pour apporter les modifications suivantes:

- Les locations de la salle des fêtes pour les lotos sont limitées à 2 par an par association (associations extérieures) Ces deux lotos ne pourront pas se dérouler sur le même week-end.
- Le matériel cassé ou perdu aura une rubrique dédiée afin de couvrir la salle des fêtes et la salle Royet
- Le pied de la télévision est rajouté sur les lignes concernées par la télévision ainsi que la table de projecteur (50 € TTC)
- Pour une chaise cassée il sera demandé 70 € TTC
- L'écran blanc est désormais dans une catégorie Divers
- Dans cette dernière catégorie, sont rajoutés le parasol chauffant cassé pour 140 € TTC et le vidéoprojecteur cassé ou perdu pour 300 € TTC

La nouvelle grille de tarifs pour 2025 modifiée figure en annexe.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ces tarifs communaux à compter de ce jour.

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

La Maire, Paulette GIANCATARINO